

## AMNESTY INTERNATIONAL

### Document public

Index AI : ASA 16/020/2007 (Public)

Bulletin n° : 189

ÉFAI

2 octobre 2007

## **Myanmar. Déclaration d'Amnesty International à l'occasion de la session spéciale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU**

Monsieur le Président,

Les membres du Conseil des droits de l'homme savent que les autorités du Myanmar ont déclenché, le 25 septembre 2007, une répression brutale contre les personnes qui manifestaient pacifiquement à Yangon, à Mandalay et dans d'autres villes.

Les forces de sécurité ont effectué des arrestations massives ; elles ont procédé à des tirs de sommation et utilisé matraques et gaz lacrymogène afin de disperser des manifestants pacifiques, y compris dans l'enceinte de monastères ; elles ont également tiré à balles réelles en direction de personnes qui prenaient la fuite, aussi bien des protestataires que des journalistes et de simples passants.

Des restrictions sévères ont été imposées aux médias, aux télécommunications et à Internet, entravant sérieusement la circulation de l'information. Le véritable chiffre des tués et des personnes arrêtées est tenu secret. Amnesty International craint que le bilan réel ne soit bien supérieur aux neuf morts dont la presse officielle a fait état. Par ailleurs, les informations dont dispose l'organisation laissent penser qu'au moins 1 000 personnes ont été interpellées dans la seule ville de Yangon.

Amnesty International demande que les autorités du Myanmar donnent de toute urgence des informations sur le lieu où se trouvent les personnes détenues et sur la façon dont elles sont traitées. Le risque de torture et de mauvais traitements pèse sérieusement sur elles, dans un pays où les atteintes aux droits des détenus, en particulier durant les interrogatoires et la détention provisoire, sont devenues monnaie courante et s'enracinent dans une culture de totale impunité régnant depuis des décennies.

Le gouvernement du Myanmar a le devoir de donner des informations sur le sort de toutes les personnes arrêtées par les agents de la force publique, les militaires et les membres d'autres forces de sécurité. Les personnes privées de liberté ne doivent pas être retenues dans des lieux de détention secrets et doivent être autorisées à rencontrer des avocats indépendants, du personnel soignant et leurs proches.

Les hommes et les femmes qui sont détenus pour leur participation à des rassemblements pacifiques, notamment les 150 personnes au moins qui ont été arrêtées en août au tout début de la crise actuelle, doivent être remis en liberté immédiatement, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi. Tous les prisonniers d'opinion qui se trouvent parmi les 1 150 prisonniers politiques arrêtés avant la crise actuelle doivent également être libérés.

Amnesty International craint que les membres des forces de l'ordre, de l'armée et des autres forces de sécurité ne procèdent à de nouvelles arrestations et continuent de recourir à la violence pour éviter la tenue de manifestations pacifiques. Une telle attitude ne ferait qu'aggraver une situation en matière de droits humains déjà alarmante ; elle pourrait entraîner des déplacements de population massifs et contraindre de nombreuses personnes à chercher refuge à l'étranger, mettant en péril la stabilité et la sécurité de la région.

Monsieur le Président,

Le Conseil des droits de l'homme doit venir renforcer les efforts du Conseil de sécurité – qui doit rester saisi de la situation au Myanmar et de la menace qu'elle fait peser sur la paix et la stabilité dans la région – et mettre en œuvre une action déterminée pour lutter contre les graves violations des droits humains auxquelles donne lieu l'actuelle répression des manifestations pacifiques.

Amnesty International demande instamment au Conseil des droits de l'homme de l'ONU de condamner fermement les graves violations des droits humains au Myanmar et d'exiger l'arrêt immédiat de la répression violente des manifestations pacifiques. Le Conseil des droits de l'homme doit de toute urgence prendre des mesures pour que le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar poursuive sa tâche essentielle et recueille des informations sur la situation actuelle, et puisse en particulier se rendre dans le pays et rendre compte de sa visite au Conseil, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

Nous vous remercions, Monsieur le Président.

/FIN

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International – 1 Easton St., Londres, WC1X 0DW Site : <http://www.amnesty.org>

Pour connaître les dernières informations relatives aux droits humains, consultez le site <http://news.amnesty.org>